



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEC2/VP/N° 2018-43

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LIMOGES
Chancelier de l'Université

- **vu** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs certifiés et notamment son article 24 ;
- **vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du Ministère de l'éducation nationale ;
- **vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **vu** l'arrêté rectoral n° 2016-248 du 7 décembre 2017 modifiant le président du jury du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (C.A.P.E.S.),
- **vu** l'arrêté rectoral n° 2018-41 du 6 avril 2018 portant désignation de la vice-présidente du jury académique en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés ;
- **vu** la note de service MENH1506379N relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ;
- **sur** proposition du président du jury,

ARRETE

Article 1^{er}.

Le jury académique du certificat d'aptitude organisé en vue de l'accès au corps des professeurs certifiés (C.A.P.E.S.) est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Régis RIGAUD
IA-IPR de sciences et techniques de l'ingénieur

Vice-présidente : Madame Corinne CHALOPIN
Principale adjointe du collège Guy de Maupassant – LIMOGES

Membres du jury :

Madame Claudine AGEORGES, IA-IPR de Sciences physiques et chimiques
Monsieur Christophe LABORDE, proviseur du lycée Pierre Caraminot – EGLETONS
Monsieur Abdelkader NECER, maître de conférences, département de mathématiques
– Faculté des sciences et techniques de LIMOGES
Madame Miléna MIKHAILOVA, maître de conférences, département de langue et
littérature françaises – Faculté des lettres de LIMOGES

Article 2.

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 mars 2018

Le Secrétaire Général,
Recteur par *interim*

Vincent DENIS

Ampliations délivrées à :

- Président de jury
- Dossier

Pour ampliation,
La Responsable de la division des examens et concours


Marylène VALAGEAS